



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 7 mars 2017 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil: MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Le conseiller Mario Lavallée a motivé son absence.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Marceline Lachance, décédée le 11 février à l'âge de 76 ans;
- Madame Marguerite Hogue, décédée le 14 février à l'âge de 89 ans;
- Madame Ruth Velez, décédée le 14 février à l'âge de 72 ans;
- Madame Josianne Richard, décédée le 19 février à l'âge de 76 ans;
- Madame Suzanne Savage, décédée le 23 février à l'âge de 72 ans.

#### **RÉSOLUTION 2017-03-094** **ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE modifier l'ordre du jour par le retrait de l'article 20 – Politique d'acquisition d'œuvres d'art.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et portent sur les sujets suivants :

##### **Monsieur André Bordeleau**

- Projet d'acquisition de l'église située sur le chemin de la Grande-Côte.

##### **Monsieur Gilles Bourbonnais**

- Parc à chiens situé près du parc Filion.

**Monsieur Champagne**

- Synchronisation des feux de circulation du boulevard de la Grande-Allée.

**Monsieur Huberdeau**

- Parc à chiens situé près du parc Filion.

**Monsieur Grandmont**

- Gestion de l'aréna.

**RÉSOLUTION 2017-03-095  
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prolonger la période de questions.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - PROLONGATION**

**Madame Leprohon**

- Gestion de l'aréna – qualité de la glace.

**Monsieur Martin Boileau**

- Gestion de l'aréna – qualité de la glace – système de son.

**RÉSOLUTION 2017-03-096  
SÉANCE D'INFORMATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
RV-1441-054**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-054 modifiant le règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'usage de mini-entrepôt dans les zones I-2 133-1, I-1 409 et I-1 476 et ses dispositions particulières.

**Période de questions**

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-054, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

Monsieur le conseiller Denis Hébert quitte la salle des délibérations quelques instants.

**RÉSOLUTION 2017-03-097**  
**SÉANCE D'INFORMATION –PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-055**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-055 modifiant le règlement RV-1441 sur le zonage par l'exclusion des dispositions des articles 237 à 241 aux zones I-1 404, C-3 405, C-3 406, R-3 407 et R-5 408.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-055, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

Monsieur le conseiller Denis Hébert participe à nouveau aux délibérations du conseil.

**RÉSOLUTION 2017-03-098**  
**DÉROGATIONS MINEURES – BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 329, MONTÉE SANCHE – LOT 3 005 523 – ZONE R-3 121 DOSSIER 1607-DM-290**

Monsieur Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogations mineures relatives au bâtiment multifamilial situé au 329, montée Sanche sur le lot 3 005 523 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 121 visant à :

- augmenter le rapport plancher / terrain à 0,96, représentant une dérogation de 0,06, soit 7 % supérieure au rapport plancher / terrain maximal de 0,9 prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- réduire la longueur des cases de stationnement à 0° d'angle à 6,5 mètres, représentant une dérogation de 1 mètre, soit 13 % inférieure à la longueur minimale de 7,5 mètres prescrite au règlement.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 0,96 le rapport plancher / terrain pour le bâtiment multifamilial situé au 329, montée Sanche sur le lot 3 005 523 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 121.

D'établir à 6,5 mètres la longueur des cases de stationnement à 0° d'angle sur cet immeuble.

Adoptée

**AUDITION 2017-03-099  
DÉROGATIONS MINEURES – BÂTIMENT COMMERCIAL – 76, CHEMIN  
DE LA GRANDE-CÔTE – LOT 3 006 938 – ZONE C-2 106 – DOSSIER  
1611-DM-299**

Monsieur Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogations mineures relatives au bâtiment commercial situé au 76, chemin de la Grande-Côte sur le lot 3 006 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-2 106 visant à :

- réduire la marge arrière entre le réfrigérateur existant et la ligne de lot à 4,75 mètres, représentant une dérogation de 2,25 mètres, soit 32 % inférieure à la norme minimale de 7 mètres prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage;
- réduire la marge arrière entre le réfrigérateur projeté et la ligne de lot à 5,59 mètres, représentant une dérogation de 1,41 mètre, soit 20 % inférieure à la norme minimale de 7 mètres prescrite au règlement;
- réduire la marge arrière entre la remise projetée et la ligne de lot à 3,78 mètres, représentant une dérogation de 3,22 mètres, soit 46 % inférieure à la norme minimale de 7 mètres prescrite au règlement;
- réduire la marge latérale entre la remise projetée et la ligne de lot à 2,99 mètres, représentant une dérogation de 3,01 mètres, soit 50 % inférieure à la norme minimale de 6 mètres prescrite au règlement.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, plusieurs questions et commentaires ont été adressées au conseil.

Une pétition par les résidents du secteur est déposée.

**RÉSOLUTION 2017-03-100  
SUSPENSION DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE suspendre la séance pour quelques minutes.

Adoptée

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 2017-03-101  
DÉROGATIONS MINEURES – BÂTIMENT COMMERCIAL – 76, CHEMIN  
DE LA GRANDE-CÔTE – LOT 3 006 938 – ZONE C-2 106 – DOSSIER  
1611-DM-299 – REPORT DE LA DÉCISION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE reporter à la prochaine séance du conseil municipal du 4 avril prochain la décision sur la demande de dérogations mineures concernant le bâtiment commercial situé au 76, chemin de la Grande-Côte, sur le lot 3 006 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-2 109 – Dossier 1611-DM-299.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-102  
DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT COMMERCIAL – 42, CHEMIN DE  
LA GRANDE-CÔTE – LOT 3 005 658 – ZONE C-2 107 – DOSSIER  
1612-DM-300**

Monsieur Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande d'une dérogation mineure relative au bâtiment commercial situé au 42, chemin de la Grande-Côte sur le lot 3 005 658 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-2 107 visant à réduire le nombre de cases de stationnement à trois (3), représentant une dérogation de quatre (4) cases de stationnement, soit 57 % inférieure à la norme minimale de 7 cases pour cet immeuble prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à trois (3) le nombre de cases de stationnement pour le bâtiment commercial situé au 42, chemin de la Grande-Côte sur le lot 3 005 658 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-2 107.

L'approbation est conditionnelle :

- à l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,2 mètre de long de la ligne arrière du terrain;
- à l'installation d'une haie afin de camoufler les cases de stationnement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-103  
DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT INDUSTRIEL – 6485, RUE DORIS-  
LUSSIER – LOT 5 670 938 – ZONE I-2 481 – DOSSIER 1701-DM-301**

Monsieur Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande d'une dérogation mineure relative au bâtiment commercial situé au 6485, rue Doris-Lussier sur le lot 5 670 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 481 visant à réduire le rapport espace bâti / terrain à 0,14, représentant une dérogation de 0,01, soit 1 % inférieure au rapport espace bâti /terrain minimal de 0,15 prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 0,14 le rapport espace bâti / terrain pour le bâtiment commercial situé au 6485, rue Doris-Lussier sur le lot 5 670 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 481.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-104  
DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL –  
196, RUE YVONNE-LACROIX - LOT 5 799 250 – ZONE R-1 303 –  
DOSSIER 1702-DM-302**

Monsieur Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande d'une dérogation mineure relative au bâtiment situé au 196, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 5 799 250 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 303 visant à permettre l'utilisation du revêtement de clin d'acier sur l'élévation avant de la résidence unifamiliale.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, une seule question a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE permettre l'utilisation du revêtement de clin d'acier sur l'élévation avant de la résidence unifamiliale situé au 196, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 5 799 250 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 303.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-105  
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-106  
RÈGLEMENT RV-1608 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 février 2017;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1608 décrétant des travaux de rénovation aux ateliers municipaux et leur financement par emprunt au montant de 298 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-107  
RÈGLEMENT RV-1612 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 février 2017;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1612 prévoyant l'acquisition d'équipements et décrétant divers travaux dans les parcs et terrains de jeux pour l'année 2017 et leur financement par emprunt au montant de 300 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-108**  
**RÈGLEMENT RV-1441-052 - ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 février 2017;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1441-052 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone I-2 472 à même une partie de la zone I-1 473 et par la modification des dispositions particulières à cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-109**  
**RÈGLEMENT RV-1441-053 - ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 février 2017;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;



En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1441-053 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'aménagement d'une terrasse dans la zone I-2 481.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-110**  
**RÈGLEMENT RV-1447-014 – ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 24 janvier 2017;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 24 janvier 2017;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1447-014 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait à l'aménagement d'une terrasse dans la zone I-2 481.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-111**  
**RÈGLEMENT RV-1447-015 – ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 7 février 2017;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 février 2017;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1447-015 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'ajout d'un matériau permis en complément à la maçonnerie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-112  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 21 février 2017 pour le Règlement RV-1611 prévoyant la mise à jour de logiciels et de sites web et son financement par emprunt.

Adoptée

**AVIS DE MOTION 2017-03-113  
RÈGLEMENT RV-1609**

Madame la conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1609 décrétant l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements pour l'année 2017 et leur financement par emprunt.

**AVIS DE MOTION 2017-03-114  
RÈGLEMENT RV-1610**

Madame la conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1610 prévoyant l'établissement d'une étude de circulation et d'un concept géométrique du chemin de la Grande-Côte.

**AVIS DE MOTION 2017-03-115  
RÈGLEMENT RV-1613**

Madame la conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1613 prévoyant l'établissement de plans et devis pour des travaux au parc Pellerin et décrétant un emprunt à cette fin.

**AVIS DE MOTION 2017-03-116  
RÈGLEMENT RV-1441-055**

Madame la conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-055 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'exclusion des dispositions des articles 237 à 241 aux zones I-1 404, C-3 405, C-3 406, R-3 407 et R-5 408.

**AVIS DE MOTION 2017-03-117  
RÈGLEMENT RV-1525-1**

Madame la conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1525-1 par l'ajout d'une partie du chemin de la Côte Sud à la liste des chemins interdits à la circulation des camions et des véhicules-outils.

**RÉSOLUTION 2017-03-118  
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 16 janvier au 15 février 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-119  
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 janvier au 15 février 2017 montrant un total des activités de 6 187 269,76 \$ tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-120  
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 16 février 2017, révisée le 17 février 2017, montrant un total de 358 078,37 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-121  
EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la trésorière de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

A) 35 000 \$ pour des travaux nécessaires à l'implantation du système d'identification par Radio Fréquence (RFID) à la bibliothèque, projet 818 008;

B) 20 000 \$ pour l'achat d'un logiciel « Ville futée », projet 10905.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-122  
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE – PARTIS POLITIQUES**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt par la trésorière du rapport d'activités des partis politiques autorisés de la Ville de Boisbriand pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, r. E-2.2).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-123  
SOUMISSIONS – ORGANISATION DE LA SOIRÉE DES BÉNÉVOLES  
2017 – CONTRAT 2017-1543**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'organisation de la soirée des bénévoles 2017, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	PRIX UNITAIRE (par personne) (taxes incluses)	MONTANT (taxes incluses)
<b>MOMENTUM</b> 410, avenue de la Friche Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 3M7	<b>55 \$</b>	<b>48 500,00 \$</b>
<b>Restaurant Farsa 9064-8577 Québec inc.</b> 2952, chemin d'Oka Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0	<b>59 \$</b>	<b>50 558,00 \$</b>
<b>VivaProd inc.</b> 4035, St-Ambroise, suite 417 Montréal (Québec) H4G 2E1	<b>45 \$</b>	<b>50 990,26 \$</b>

ATTENDU l'assujettissement à un système d'évaluation et de pondération, les offres reçues ont été évaluées par un comité de sélection créé suivant la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs du 22 février 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 14 février 2017 ainsi que du rapport du comité de sélection du 20 février 2017.

D'accepter l'offre de VivaProd inc. au montant de 50 990,26 \$ (toutes taxes incluses) celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour l'organisation de la soirée des bénévoles 2017 – Contrat 2017-1543.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 791 02 493.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-124**  
**SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU**  
**POSTE DE POMPAGE CURÉ-BOIVIN – CONTRAT 2017-1549 –**  
**RÈGLEMENT RV-1582**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de réfection de la toiture du poste de pompage Curé-Boivin, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
<b>J. Raymond Couvreur et Fils inc.</b> 20550, chemin de la Côte Nord Mirabel (Québec) J7J 2B7	<b>72 606,71 \$</b>

<b>Couvertures West Island inc.</b> 103, avenue Nordic Pointe-Claire (Québec) H9R 5E4	<b>83 236,15 \$</b>
<b>Les Constructions A. S. Filiatreault inc.</b> 14, rue Sicard Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3W7	<b>83 931,75 \$</b>
<b>Couverture Montréal-Nord Itée</b> 8200, rue Lafrenaie Saint-Léonard (Québec) H1P 2A9	<b>86 173,76 \$</b>
<b>Couvreur RB Proulx inc.</b> 619, rue Lafleur LaSalle (Québec) H8R 3J4	<b>87 832,85 \$</b>
<b>Toitures Léon inc.</b> 364, rue Saint-Paul Repentigny (Québec) J5Z 4H9	<b>90 422,09 \$</b>
<b>Les Couvertures Dixmo Itée</b> 3015, avenue Francis-Hughes Laval (Québec) H7L 4G8	<b>94 650,87 \$</b>
<b>Toitures Trois Étoiles inc.</b> 7550, rue St-Patrick LaSalle (Québec) H8N 1V1	<b>103 190,06 \$</b>
<b>Les Entreprises Cloutier &amp; Gagnon (1988) Itée</b> 11600, avenue Philippe Panneton Montréal (Québec) H1E 4G4	<b>103 352,18 \$</b>
<b>LK Toitures</b> 5100, rue Ambroise-Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	<b>103 477, 50 \$</b>
<b>Les Couvertures St-Léonard inc.</b> 11365, 55 <sup>e</sup> Avenue Montréal (Québec) H1E 2R2	-----

ATTENDU la recommandation de la firme Coursol – Miron architectes du 28 février 2017;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 6 mars 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 28 février 2017.

D'accepter l'offre de J. Raymond Couvreur et Fils inc. au montant de 72 606,71 \$, taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux de réfection de la toiture du poste de pompage Curé-Boivin – Contrat 2017-1549.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1582.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-125**

**SOUMISSIONS – TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE DE LA TOITURE ET D'UNE PARTIE DU STATIONNEMENT AVANT DE L'HÔTEL DE VILLE – CONTRAT 2017-1550 – RÈGLEMENT RV-1453**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de correctifs de drainage de la toiture et d'une partie du stationnement avant de l'hôtel de ville, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
<b>Pavage Dion inc.</b> 20855, Côte-Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	<b>36 102,15 \$</b>
<b>Construction Monco inc.</b> 318, chemin Sainte-Marguerite Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0	<b>36 351,15 \$</b>
<b>Lavallée et Frères (1959) ltée</b> 71, rang de l'Equerre Laval (Québec) H7L 6A3	<b>42 000,00 \$</b>
<b>Excavation P. Dupras inc.</b> 356, rue James-Porteous Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3Z7	<b>42 223,42 \$</b>
<b>Les Entreprises Cogenex inc.</b> 10685, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H1C 1G7	<b>89 795,48 \$</b>
<b>Les Entrepreneurs Bucaro inc.</b> 10441, rue Balzac Montréal-Nord (Québec) H1H 3L6	<b>94 911,86 \$</b>

ATTENDU la recommandation de la firme Équipe Laurence Experts-conseils du 21 février 2017;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 28 février 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 21 février 2017.

D'accepter l'offre de Pavage Dion inc. au montant de 36 102,15 \$, taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux correctifs de la toiture et d'une partie du stationnement avant de l'hôtel de ville – Contrat 2017-1550.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-126  
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CUEILLETTE DE BRANCHES –  
CONTRAT 2017-1551**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour des travaux de cueillette de branches, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
<b>Coupes Forexpert inc.</b> 170, rue des Sarcelles St-Colomban (Québec) J5K 2B9	<b>92 871,06 \$</b>
<b>Novafor inc.</b> 735, boulevard Industriel – bureau 102 Blainville (Québec) J7C 3V3	<b>98 743,40 \$</b>
<b>Service d'arbres Nature inc.</b> 115, rue Gaston-Dumoulin – bureau 102 Blainville (Québec) J7C 6B4	<b>154 181,46 \$</b>

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 23 février 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 21 février 2017.

D'accepter l'offre de Coupes Forexpert inc. au montant de 92 871,06 \$, taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux de cueillette de branches pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 2 novembre 2018 – Contrat 2017-1551.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-127  
SOUMISSIONS – IMPRESSION DE LA REVUE INFO BOISBRIAND –  
CONTRAT 2017-1548**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour l'impression de la revue Info Boisbriand, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
<b>Litho Mille Îles inc.</b> 355, rue George VI Terrebonne (Québec) J6Y 1N9	<b>65 713,23 \$</b>
<b>Imprimerie Bel inc.</b> 2020, avenue Francis-Hughes, bureau 100 Laval (Québec) H7S 1N4	<b>65 974,37 \$</b>



<b>Impression B.T.</b> 86, boulevard des Entreprises, bureau 107 Boisbriand (Québec) J7G 2T3	<b>79 608,10 \$</b>
--	---------------------

ATTENDU la recommandation de la direction générale du 7 mars 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 21 février 2017.

D'accepter l'offre de Litho Mille Îles inc. au montant de 65 713,23 \$, taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme pour l'impression de la revue Info Boisbriand pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 – Contrat 2017-1548.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-128**  
**SOUSSIONS – ACQUISITION DE RADIOS PORTATIVES, RADIOS VÉHICULAIRES, DE BASES DE RADIO FIXES, DE DIVERS ÉQUIPEMENTS ET DE TEMPS D'ANTENNE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – CONTRAT 2017-1547 – RÈGLEMENT RV-1601**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique en partenariat avec la Ville de Sainte-Thérèse pour l'acquisition de radios portatives, radios véhiculaires, de bases de radio fixes, de divers équipements et pour la location de temps d'antenne d'un réseau de communication P25 et l'installation de l'équipement nécessaire;

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 6 mars 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions du 30 janvier 2017 dressé par la Ville de Sainte-Thérèse.

D'accepter l'offre de Motorola Solution Canada inc. au montant de 397 817,45 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de radios portatives, radios véhiculaires, de bases de radio fixes, de divers équipements, soit le lot 1 de l'appel d'offres, contrat 2017-1547.

D'imputer cette dépense au Règlement RV-1601.

D'accepter l'offre de Bell Mobilité inc. au montant de 469 939,61 \$, taxes incluses, pour la location de temps d'antenne d'un réseau de communication P25 et l'installation de l'équipement nécessaire, pour une durée de 84 mois, soit le lot 2 de l'appel d'offres, conditionnellement à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

D'imputer cette dépense, sous réserve de l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 02 220 00 339.

DE demander l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes pour l'engagement de crédit de la Ville sur une période de 84 mois pour la location de temps d'antenne d'un réseau de communication P25, le lot 2 de l'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-129  
RECONDUCTION DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE DOMMAGES  
POUR LE TERME 2017-2018**

ATTENDU que dans le cadre du Regroupement des Villes et Régies de la MRC Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et Saint-Eustache dont la Ville de Boisbriand fait partie, des négociations ont été entreprises par l'entremise de FIDEMA Groupe conseils inc. pour la reconduction du portefeuille des assurances de dommages pour le terme 2017-2018;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'octroyer le portefeuille des assurances de dommages à BFL Canada inc., pour la période du 31 mars 2017 au 31 mars 2018 au montant de 73 659 \$ taxes comprises, imputable au code budgétaire 02 194 00 420, comme suit :

Description		Prime (taxe incluse)
Bloc A	Biens Bris des machines Délits Responsabilité civile primaire Responsabilité complémentaire et excédentaire Automobile des propriétaires Automobile des garagistes Assurance atteinte à l'environnement Frais d'ingénierie (non taxables)	69 079 \$
Bloc B	Responsabilité d'administration municipale	4 580 \$
TOTAL		73 659 \$

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-130**  
**ENTENTE INTERMUNICIPALE - REGROUPEMENT DES VILLES ET**  
**RÉGIES DE LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET DES VILLES DE**  
**MIRABEL ET SAINT-EUSTACHE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la conclusion d'une entente pour l'achat en commun d'assurances de dommages, la création d'un fonds de garantie annuel d'un montant de 500 000 \$ ainsi que sa gestion pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2019.

DE désigner la Ville de Blainville à titre de Ville mandataire pour la gestion du fonds.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le Regroupement des Villes et Régies de la MRC Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et Saint-Eustache consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-131**  
**ASSURANCES DE DOMMAGES 2017-2018 – QUOTE-PART DE LA**  
**VILLE AU FONDS DE GARANTIE DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ**  
**CIVILE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville de Boisbriand au montant de 81 421 \$ au fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile de 500 000 \$, pour la période du 31 mars 2017 au 31 mars 2018, en regard des assurances de la responsabilité formé par le regroupement d'achat des assurances de la responsabilité et des biens de la MRC Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et Saint-Eustache, imputable au code budgétaire 02 929 00 779.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-132**  
**ÉLECTION GÉNÉRALE 2017 – RÉMUNÉRATION DES OFFICIERS ET DU**  
**PERSONNEL ÉLECTORAL**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE décréter la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre d'élections et de référendums municipaux, comme suit :

### **Personnel d'encadrement**

Président d'élection si scrutin	9 200 \$
Président d'élection par acclamation	6 900 \$
Secrétaire d'élection si scrutin	6 900 \$
Secrétaire d'élection par acclamation	5 600 \$
Trésorier si scrutin	2 500 \$
Trésorier par acclamation	635 \$
Responsable de salle/Adjoint au président d'élection - scrutin	690 \$
Responsable de salle/Adjoint au président d'élection - formation - montage de la salle et test de communication	86 \$
Responsable logistique	690 \$
Responsable logistique – adjoint	580 \$
Responsable informatique	580 \$
Responsable des communications	520 \$
Autres adjoints au président d'élection	690 \$
Officier responsable de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville	635 \$
Préposé à la formation – tarif par cours donné	110 \$
Autre personnel et personnel clérical – tarif horaire (à l'extérieur de l'horaire de travail si personnel de la Ville)	22 \$

### **Officiers d'élection**

Scrutateur – scrutin	230 \$
Scrutateur – vote par anticipation	250 \$
Secrétaire – scrutin	209 \$
Secrétaire – vote par anticipation	230 \$
Membres table de vérifications (3 fonctions)	150 \$
Préposé à l'accueil – scrutin	150 \$
Constable spécial – circulation intérieure et extérieure	150 \$
Prime de formation	30 \$
Chauffeur	45 \$
Réserviste	45 \$
Prime pour fonction supérieure	45 \$
Prime pour support au responsable de salle à la fermeture	20 \$
Membre de l'équipe de réception des résultats du scrutin – tarif horaire	30 \$

### **Commission de révision**

Président	924 \$ / 1 155 \$*
Vice-président	690 \$ / 1 000 \$*
Membres	690 \$ / 1 000 \$*
Commissaire	520 \$
Agent d'accueil et saisie informatique – tarif horaire	22 \$
Huissiers : Selon entente avec le professionnel	
* Variation en fonction du nombre de sessions	

### **Vote itinérant**

Coordonnateur – vote itinérant	230 \$
Scrutateur – vote itinérant	230 \$
Secrétaire – vote itinérant	208 \$
Scrutateur (le jour du vote par anticipation)	115 \$
Secrétaire (le jour du vote par anticipation)	104 \$
Formation – vote itinérant	30 \$

Adoptée

### **RÉSOLUTION 2017-03-133 GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2015 – RAPPORT ANNUEL**

ATTENDU que le formulaire de l'usage de l'eau potable s'inscrit dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et s'adresse aux municipalités dotées d'un système de distribution d'eau potable;

ATTENDU que les données recueillies sont destinées à fournir des informations pertinentes aux municipalités et au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) sur l'usage de l'eau potable dans chaque municipalité;

ATTENDU que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle du formulaire de l'usage de l'eau potable par le ministère;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2015, version du 18 avril 2016, préparé par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie.

Adoptée

### **RÉSOLUTION 2017-03-134 PROTOCOLE D'ENTENTE – SUIVI EXPÉRIMENTAL ET ENTRETIEN DE LA PLANTATION DE SAULES SUR LE SITE DE LA PÉPINIÈRE MUNICIPALE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer un protocole d'entente avec L'Institut de recherche en biologie végétale pour le suivi expérimental et l'entretien de la plantation de saules sur le site de la pépinière municipale sur le chemin de la Côte Sud, pour l'année 2017 à compter du 7 mars 2017.

D'autoriser une dépense annuelle de 90 000 \$ imputable au poste budgétaire 02 480 00 535.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-135  
VILLE FUTÉE – ACQUISITION DU PORTAIL CITOYEN GÉNÉRIQUE ET  
SES SERVICES**

ATTENDU que la Ville désire faire l'acquisition du portail citoyen générique et ses services de base à titre de concept de Citoyen Intégré, ci-après appelé le « SYSTÈME »;

ATTENDU la proposition du fournisseur B-CITI Solutions inc. datée du 8 mars 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter l'offre de B-CITI Solutions inc. au montant de 20 120,63 \$ taxes incluses, pour l'acquisition et les droits d'utilisation mensuels de la première année d'un portail Web en développement permettant l'utilisation d'une carte citoyenne numérique, l'accès aux nouvelles et aux avis de la Ville à partir d'un appareil mobile intelligent.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-136  
PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –  
VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU  
ROUTIER LOCAL – TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DE LA  
GRANDE-ALLÉE, ENTRE L'AVENUE DES GRANDES TOURELLES ET  
LE CHEMIN DE FER - DEMANDE DE PROLONGATION DE LA  
SUBVENTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE déposer une demande auprès du ministère des Transports afin que soit prolongée la date de fin des travaux au 1<sup>er</sup> août 2017 pour la subvention du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local pour des travaux de réfection du boulevard de la Grande-Allée entre l'avenue des Grandes Tourelles et le chemin de fer.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-137  
PROTOCOLE D'ENTENTE 1052 P-63 – INSTALLATION DES SERVICES  
MUNICIPAUX SUR LA RUE YVONNE-LACROIX – SIGNATURE DE  
L'ADDENDA NO 1**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'addenda no 1 au protocole d'entente 1052 P-63 du 13 juillet 2016 convenu avec 9322-7494 Québec inc. faisant affaires sous la raison sociale Placements François Rioux, précisant que les travaux pour l'installation des services municipaux sur la rue Yvonne-Lacroix sont effectués par Les Entreprises Ventec inc., consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-138  
BIBLIOTHÈQUE – ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT DE LICENCES**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser madame Caroline Dubreuil, bibliothécaire aux services techniques, à signer les documents nécessaires pour l'acquisition et le renouvellement des licences documentaires avec le Service québécois de traitement documentaire pour la bibliothèque de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-139  
PRÊT D'UNE SALLE DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA  
CULTURE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le prêt gratuit de la Maison du citoyen et Place de la culture pour la tenue de l'Expo-vente 2017 des artistes et artisans de Boisbriand les 11 et 12 novembre 2017.

D'offrir le soutien logistique gratuit pour soutenir l'organisation citoyenne dans la réalisation de cet événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-140  
PRÊT D'UNE SALLE DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA  
CULTURE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le prêt gratuit de la Maison du citoyen et Place de la culture pour la tenue d'une soirée du Temple de la renommée de hockey Laurentides-Lanaudière le 2 juin 2017.

D'offrir le soutien logistique gratuit pour soutenir l'organisation citoyenne dans la réalisation de cet événement populaire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-141  
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS  
ALCOOLISÉES – TOURNOI DE HOCKEY DES EMPLOYÉS DU  
MOUVEMENT DESJARDINS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser les responsables du tournoi de hockey des employés du Mouvement Desjardins à obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour vendre et servir des boissons alcooliques dans les gradins et vestiaires des patinoires no 1 et no 2 de l'aréna de Boisbriand lors de la tenue d'un tournoi du 6 au 8 avril 2017.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'organisme d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-142  
MESURES D'URGENCE MUNICIPALES – SECOURS AUX PERSONNES  
ÉVACUÉES – SIGNATURE D'UNE ENTENTE – DÉSIGNATION D'UN  
REPRÉSENTANT**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer une entente avec le Conseil intermunicipal de transport Laurentides ayant trait aux secours aux personnes évacuées dans le cadre des mesures d'urgence municipales de la Ville de Boisbriand pour les années 2017 à 2022.

D'autoriser le paiement des sommes dues au Conseil intermunicipal de transport Laurentides, une fois la banque de gratuité épuisée.



DE désigner monsieur Sylvain Benoit, directeur du Service des loisirs, pour représenter la Ville auprès de l'organisme.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-143**  
**POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE**  
**TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**

ATTENDU l'adoption le 20 mai 2016 de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (projet de loi 76);

ATTENDU la nomination d'un Comité de transition composé de 5 membres, dont trois membres nommés par le gouvernement du Québec et deux par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ce Comité ayant entre autres pour mandat de :

- dresser la première politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- établir les modalités de la contractualisation des services avec les Autorités organisatrices de transport (AOT);
- dresser les prévisions budgétaires du premier exercice;
- assurer le transfert des actifs et des passifs entre les organismes;

ATTENDU que le 17 janvier 2017, le Comité de transition a présenté une proposition de politique de financement et un document sur l'impact de la politique sur les contributions des municipalités aux villes de Montréal, Laval, Longueuil, à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord et à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud;

ATTENDU que le 31 janvier 2017, une mise à jour du document sur l'impact de la politique sur les contributions des municipalités a été présentée;

ATTENDU que l'application de cette proposition de politique de financement engendre des impacts financiers importants et inacceptables pour les contribuables de la MRC de Thérèse-De Blainville et de la majorité des villes de la Couronne Nord;

ATTENDU que la politique de financement n'engendre pas de nouveaux services pour les usagers du transport collectif sur le territoire métropolitain, mais plutôt une nouvelle taxe pour les contribuables des banlieues;

ATTENDU qu'en l'absence d'un nouveau cadre tarifaire, ce sont les cadres actuels (budgets adoptés en 2017) qui devraient servir de cadre financier transitoire;

ATTENDU que la politique de financement devra faire l'objet d'une réforme majeure avec l'arrivée du Réseau électrique métropolitain (REM);

ATTENDU qu'il n'appartient pas aux instances municipales d'assumer les coûts de système qui découlent de l'entrée en vigueur de la Loi, lesquels s'ajoutent indûment à leurs charges financières;

ATTENDU que la date butoir du 31 mars 2017 pour l'adoption de la première politique de financement par le Conseil de la CMM impose une pression indue au processus d'analyse, de validation et d'approbation de cette dernière;

ATTENDU que la première politique de financement doit être exempte de toute forme d'incohérence et d'iniquité pour être éventuellement approuvée;

En conséquence il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'exiger le maintien des équilibres financiers actuels jusqu'à l'adoption d'un nouveau cadre tarifaire et d'un plan stratégique de développement qui seront adoptés par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

De demander le report de l'adoption de la première politique de financement par la Communauté métropolitaine de Montréal afin de permettre d'y apporter les bonifications ainsi que les recommandations nécessaires.

DE transmettre une copie de cette résolution au Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76, aux cinq secteurs de la CMM, soit l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, la Ville de Laval, la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, et à la ministre responsable de la région des Laurentides, Madame Christine St-Pierre, aux députés des comtés de Blainville, Groulx, Terrebonne, L'Assomption, Deux-Montagnes, Mirabel et Masson, ainsi qu'aux trois sociétés de transport en commun, à l'organisme municipal et intermunicipal de transport (OMIT) de la Ville de Sainte-Julie ainsi qu'aux neuf conseils intermunicipaux de transport (CIT) et au Conseil régional de transport de Lanaudière (CRT).

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2017-03-144 AUTORISATION – GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2017**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le passage sur le territoire de la Ville de Boisbriand du Grand Défi Pierre Lavoie, le dimanche 18 juin 2017.

D'offrir, en collaboration avec la Régie de police Thérèse-De Blainville, le soutien logistique demandé par le comité organisateur pour la réalisation de l'événement.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2017-03-145 APPUI – OPÉRATION GAREAUTRAIN**

ATTENDU la tenue à travers le Canada de la Semaine de la sensibilisation à la sécurité ferroviaire du 24 au 30 avril 2017;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître sécurité ferroviaire;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'appuyer la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, un événement national, se déroulant du 24 au 30 avril 2017.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2017-03-146 PROCLAMATION – JOURNÉE D'AMNISTIE**

ATTENDU que le 23 avril 2017 se tient la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, proclamée en octobre 1995 par l'UNESCO;

ATTENDU que cette proclamation vise à encourager chacun et en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;

ATTENDU que le Service des loisirs désire proposer une avenue équitable qui permettrait de récupérer des livres non retournés et encourager les citoyens à utiliser de nouveau les services de la bibliothèque;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE proclamer, le 23 avril 2017, « Journée d'amnistie à la bibliothèque de Boisbriand » dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

D'effacer les frais de retard inscrits au dossier d'un utilisateur lors du retour des livres le 23 avril prochain.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2017-03-147 DÉCRET – MOIS DE LA JONQUILLE**

ATTENDU qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

ATTENDU que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE décréter que le mois d'avril est le « Mois de la jonquille ».

D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-148  
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 250 \$ à la Table de concertation sur la pauvreté Thérèse-De Blainville pour le projet « Transport collectif pour personnes démunies de la MRC

B) 250 \$ à l'école secondaire Rive-Nord pour la remise d'une bourse d'excellence lors du Gala Méritas du 25 mai 2017;

C) 250 \$ au Centre rayons de femmes Thérèse-De Blainville pour l'organisation de la Journée internationale des femmes de Sainte-Thérèse;

D) 500 \$ à la Fondation Collège Lionel-Groulx pour financer une bourse d'encouragement aux études remise à la cérémonie du 26 avril 2017.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-149  
ODYSCÈNE – SOUTIEN FINANCIER**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver le protocole d'entente daté du 19 février 2017 avec Odyscène et la Ville de Boisbriand pour les années 2017 à 2020 sur la participation financière de la Ville.

D'autoriser le versement des sommes représentants les subventions de la Ville de Boisbriand indexées au taux de 1,5 % chaque année, comme suit :

- 29 989 \$ pour l'année 2017;
- 30 439 \$ pour l'année 2018;
- 30 895 \$ pour l'année 2019;
- 31 359 \$ pour l'année 2020;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document donnant effet à la présente et consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

### **RÉSOLUTION 2017-03-150 STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2017 montrant un total mensuel et un cumulatif de 236 900 \$.

Adoptée

### **RÉSOLUTION 2017-03-151 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – ENSEIGNE SUR POTEAU – FRAKA DÉCONTAMINATION INC. – 1600, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND – ZONE I-1 409**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 février 2017 portant le no R-17-CU-2812 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une 5<sup>e</sup> enseigne sur le pylône communautaire pour l'entreprise Fraka Décontamination inc. située au 1660, boulevard Lionel-Bertrand dans la zone I-1 409 du Règlement RV-1441 sur le zonage détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation de l'enseigne sur poteau, préparés par 1001 Visuels datés du 31 octobre 2016;
- plan d'implantation de l'enseigne sur le terrain, préparé par 1001 Visuels daté du 31 octobre 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-152  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
CONSTRUCTION LOUIS-XVI – MODÈLE LE MODERNIS – 196, RUE  
YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 février 2017 portant le no R-17-CU-2817 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction de la maison modèle « Le Modernis » à être implantée au 196, rue Yvonne-Lacroix, sur le lot 5 799 250, dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Dessin RG, daté du 6 février 2017;
- plan d'implantation, préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres, daté du 6 février 2017;
- perspectives du bâtiment, datées du 6 février 2017;
- élévations en couleur, datées du 6 février 2017;
- échantillons des matériaux.

L'approbation est conditionnelle :

- à l'inversion de l'implantation et de l'architecture de la maison;
- à la plantation d'au moins un arbre de bon calibre en cour avant;
- à l'acceptation ultérieure par le conseil du plan d'aménagement des cours arrière.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-153  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
DISTRICT 23 – PHASE 2 – 6485, RUE DORIS-LUSSIER – ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 février 2017 portant le no R-17-CU-2814 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction de la phase 2 du projet District 23 à être implantée au 6485, rue Doris-Lussier, sur les lots 5 251 660 et 5 251 661, dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- document de présentation, préparé par DKA Architectes, daté du 6 janvier 2017;
- plan d'architecture, préparé par DKA Architectes, daté du 11 janvier 2017;
- plan d'implantation, préparé par Cusson Létourneau, arpenteurs-géomètres, daté du 12 janvier 2017;

- plan d'aménagement paysager, préparé par Beaupré Associés, daté du 2 février 2017.

Cette approbation est conditionnelle :

- l'établissement d'une servitude de passage sur le lot 2 506 951 permettant le passage des véhicules d'urgence;
- à une meilleure intégration de l'enclos à déchets au projet;
- au dépôt d'une garantie bancaire d'un montant de 100 000 \$ pour l'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-154  
APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AGRANDISSEMENT – L'ORÉE DU  
FAUBOURG – 1000, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 février 2017 portant le no R-17-CU-2813 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis d'agrandissement de la phase 1 de la résidence pour personnes âgées L'Orée du Faubourg S.E.N.C. à être implantée au 1000, rue des Francs-Bourgeois, sur le lot 3 937 346, dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Daniel Levasseur Architecte, daté du 30 septembre 2016;
- plan d'aménagement paysager, préparé par BMA Architecture de paysage et Aménagement paysager, daté du 23 novembre 2016;
- certificat de localisation, préparé par Groupe SR arpenteurs-géomètres, daté du 13 décembre 2016;
- simulations visuelles et échantillons des matériaux.

L'approbation est conditionnelle :

- à l'installation d'une clôture d'au moins 1,2 mètre de hauteur sur le mur de soutènement et la falaise existante;
- à la préservation de la falaise ainsi qu'à sa mise en valeur;
- au dépôt d'une garantie bancaire d'un montant de 50 000 \$ pour l'aménagement paysager;
- à la modification du plan de gestion des matières résiduelles comprenant l'agrandissement de la phase 1 s'il y a lieu;
- à l'approbation du projet par le Service de sécurité incendie.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2017-03-155**  
**APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – BÂTIR SON QUARTIER À BOISBRIAND – RUE DES FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 février 2017 portant le numéro R-17-CU-2816 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande d'approbation du concept architectural pour le projet « Bâtir son quartier à Boisbriand » à être implanté sur le lot 3 937 387 (rue des Francs-Bourgeois) du cadastre du Québec, dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- document de présentation, préparé par Ruccolo + Faubert Architectes inc., reçu en date du 7 février 2017;
- concept d'architecture du paysage, préparé par Version Paysage – architectes paysagistes, reçu en date du 7 février 2017.

Cette approbation est conditionnelle :

- à l'amélioration de l'aménagement paysager des bandes latérales du projet;
- à la signature d'une entente avec la Ville sur la gestion des matières résiduelles;
- à la signature d'une entente avec un service d'auto partage pour 2 véhicules ou plus.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-156**  
**APPROBATION D'UN AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON – 329, MONTÉE SANCHE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2017 portant le no R-17-CU-2808 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'aménagement d'un espace tampon entre la zone multifamiliale R-3 121 et la zone résidentielle R-1 124 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan d'implantation, préparé par Luc Denis architecte en date du 11 novembre 2016.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire d'un montant de 25 000 \$ pour l'aménagement paysager.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2017-03-157**  
**RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois de février 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-158**  
**ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Manon Alarie	Brigadière scolaire au Service des ressources humaines et de la paie à compter du 8 mars 2017, en respect avec l'annexe E, article 2a) de la convention collective SCFP;
Simon Goudreault Karolan Tremblay	Préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 8 mars 2017, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1 <sup>e</sup> ) de la convention collective SCFP;
Virginie Veillette Frédérique Normandeau	Animatrices spécialisées au Service des loisirs/bibliothèque à compter du 8 mars 2017, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1 <sup>e</sup> ) de la convention collective SCFP;
Audrey Fraser	Responsable au Service des loisirs/bibliothèque à compter du 22 mai 2017, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1 <sup>e</sup> ) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-159**  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM – PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE NOMINATION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prolonger la période de nomination de Me Lucie Mongeau au poste de directrice générale adjointe par intérim jusqu'au 31 mai 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-160  
MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU  
PERSONNEL CADRE – MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver la mise à jour, version révisée de mars 2017, du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-161  
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 26 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer la lettre d'entente SCFP numéro 26 encadrant la pratique de mise à pied technique d'une personne salariée temporaire à temps complet, article 4.01D)l) de la convention collective.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-03-162  
MESURE DISCIPLINAIRE 2017-SCFP-01**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'entériner la mesure disciplinaire numéro 2017-SCFP-01 imposée à une personne salariée saisonnière syndiquée dont tous les membres du conseil municipal ne connaissent pas l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution.

Adoptée

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Apporte une précision à une question posée lors de la séance du 7 février dernier sur l'évaluation d'un terrain vendu par la Ville;
- Félicite les jeunes athlètes boisbriannais qui se sont démarqués lors des Jeux du Québec;
- Félicite l'équipe de hockey Les Canadiennes dont Charlène Labonté pour avoir remporté la coupe Clarkson;
- Rapporte le nombre de visites des citoyens au Centre aquatique de Saint-Eustache;

- Félicite le Service de sécurité incendie et le pompier Jean-Benoît Toupin pour avoir permis à un jeune garçon Jérémy Lemoyne de réaliser son rêve;
- Se dit fière de l'entente que la Ville conclut avec B-CITI et qui constitue un pas de plus vers la « Ville intelligente ».

### **COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

#### **Madame Lori Doucet, District Dion**

- Sollicite les citoyens pour l'organisme Félicats parmi nous qui a besoin de bénévoles et d'espaces pour ses activités et pour la garde de chats pendant leur convalescence;
- Invite les gens à participer à l'activité Karaoké de l'organisme le samedi 18 mars prochain.

#### **Madame Lyne Levert, District Sanche**

- Souligne la journée de la femme le 8 mars.

#### **Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois**

- Invite les gens à participer à la consultation des familles le samedi 11 mars à laquelle les jeunes peuvent aussi contribuer.

#### **Madame Christine Beaudette, District Filion**

- Invite les citoyens à participer à la dernière consultation sur le plan des aînés le 9 mars prochain à 13 heures;
- Journée d'armistice à la bibliothèque pour permettre le retour des documents sans pénalité le 23 avril prochain.

Madame la conseillère Lori Doucet quitte la salle des délibérations quelques instants.

#### **Monsieur Denis Hébert, District Labelle**

- Vendredi 3 mars dernier s'est tenue une activité importante pour Jérémy Lemoyne qui a réalisé son rêve de passer une journée dans une caserne de pompiers et de se promener en camion incendie;
- Félicite aussi les jeunes athlètes qui représentent Boisbriand et inspirent les autres jeunes.

#### **Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau**

- Partage avoir été sollicité par la Fondation du Triolet pour être co-président d'honneur avec sa fille Ann-Kristine à l'occasion de la soirée-bénéfice qui aura lieu le 21 avril prochain au Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville.

Madame la conseillère Lori Doucet participe à nouveau à la séance.

**Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau (suite)**

- Souligne les projets en cours dans le secteur du Faubourg :
  - L'Orée du Faubourg - rue des Francs-Bourgeois
  - Bâtir son quartier – rue des Francs-Bourgeois
  - District 23, rue Doris-Lussier;
- Souhaite bonne journée de la femme à toutes.

**Monsieur Érick Rémy, District DuGué**

- Association des restaurants L'Éclipse et le Thaï Grill & Green;
- Centre de multirecyclage (déchetterie) à la disposition des citoyens pour recevoir les appareils électroniques et informatiques à recycler;
- Activité organisée par Félics parmi nous le 18 mars au coût de 10 \$ par personne à la Maison du citoyen et Place de la culture – plusieurs prix de présence.
- Participation à la soirée au flambeau tenue au Parc du Domaine Vert.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Martin Drapeau                      Articles 6A et 17

Monsieur André Bordeleau                  Article 8E), 35 et 14

**RÉSOLUTION 2017-03-163  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE lever la séance à 21 h 45.

Adoptée